

17 juillet 2023,

Oppenheimer - avant de regarder le film !

« La bombe atomique a été créée par Oppenheimer, il est temps de mettre fin à cette histoire nucléaire ! »



Le film « Oppenheimer », produit par Christopher Nolan, qui sortira au cinéma le 19 juillet, n'est pas un simple biopic sur un scientifique qui a marqué l'histoire. Ce film doit faire prendre conscience au grand public de la dangerosité des armes nucléaires et de l'impossibilité aux États de pouvoir faire face aux conséquences d'un tel désastre. Sur ces dernières années, les risques nucléaires s'aggravent fortement entre l'augmentation des arsenaux (Chine, Royaume-Uni), la poursuite des programmes de modernisation et de renouvellement (France, États-Unis, Russie), la multiplication des menaces d'emplois (Trump, Poutine, Kim Jong-un) ; le tout dans un contexte où la Russie, puissance nucléaire, utilise agressivement sa dissuasion nucléaire pour mener une guerre

conventionnelle contre l'Ukraine. Oppenheimer a montré au monde comment les armes nucléaires fonctionnent ; le Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) doit nous permettre de mettre fin à cette histoire qui nous concerne tous !

Robert Oppenheimer, physicien et intellectuel, a dirigé lors de la seconde guerre mondiale, les scientifiques qui ont mis au point les premières bombes atomiques dans le cadre du projet secret Manhattan. Les armes nucléaires étaient destinées à vaincre le régime Nazi ; mais la victoire des alliés en Europe le 8 mai 1945, fait que les États-Unis utilisèrent ces armes pour détruire, les 6 et 9 août 1945, les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki. Si Oppenheimer s'est interrogé devant l'horreur du pouvoir destructeur de ces armes ; les arsenaux nucléaires ont proliféré rapidement (URSS en 1949, le Royaume-Uni en 1952, la France en 1960, la Chine en 1964) passant de quelques centaines en 1950 à 70 000 en 1986 !

En 2023, l'arsenal nucléaire mondial de 12 500 armes se répartit entre ces neuf États : États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine, Israël, Inde, Pakistan et la Corée du Nord ; des armes nucléaires plus puissantes (jusqu'à 80 fois) que celles créées par Oppenheimer. La sortie du biopic sur cet homme qui a changé l'histoire de l'humanité, nécessite de connaître des informations essentielles avant de voir ce film.

16 JUILLET 1945. Plus rien ne rappelle le premier essai nucléaire (nom de code Trinity) qui s'est déroulé dans le désert d'Alamogordo (Nouveau-Mexique, États-Unis). Le trou béant de 3 m de profondeur et de 330 m de diamètre a rapidement été remblayé dans les semaines qui suivirent. Il ne fallait surtout pas éveiller la curiosité des populations voisines. C'est à la suite de cette explosion de 21 kilotonnes que Oppenheimer, "père" de cet engin atomique dénommé "Gadget", prononça : « *Maintenant, je suis devenu un compagnon de la mort, un destructeur de mondes* ».

- Aucune mesures de sécurité n'ont été prises auprès des populations vivant sous le vent des retombées radioactives, notamment dans la ville de Tularosa. Dans les mois qui suivirent une augmentation de 56 % de la mortalité infantile fut remarquée sur l'État du Nouveau-Mexique.
- Au total, les États-Unis réalisèrent 1 127 essais nucléaires atmosphériques et souterrains. La France entre 1960 et 1996 en Algérie (17), puis en Polynésie (193) réalisera 210 essais nucléaires, engendrant des victimes et des pollutions qui resteront à jamais au cœur de la montagne algérienne du Taourirt Tan Afella et des atolls de Moruroa et de Fangataufa.

6 ET 9 AOUT 1945. Un seul bombardier largua, au-dessus des villes d'Hiroshima et de Nagasaki, à chaque fois une seule bombe atomique pour les détruire complètement. Au moment de l'explosion nucléaire, puis sur les heures et les jours qui suivirent, près de 220 000 personnes périrent. Au regard de la réalité historique, que le recul du temps et l'ouverture des archives permettent aujourd'hui de mieux approcher, le mythe que « la bombe atomique a mis un terme à la Seconde guerre mondiale » ne doit plus être retenu :

- Les armes nucléaires n'ont pas été déterminantes dans la capitulation japonaise, à la différence de l'entrée en guerre de l'URSS le 9 août, ce qui conduira l'Empereur Hiro-Hito à accepter, sans condition, la capitulation ;
- Le commandant en chef de la flotte américaine du Pacifique, l'amiral Nimitz : « *Les Japonais avaient déjà demandé la paix. La bombe atomique n'a joué aucun rôle décisif d'un point de vue purement militaire dans la défaite du Japon. L'utilisation des bombes atomiques à Hiroshima et Nagasaki n'a été d'aucune aide matérielle dans notre guerre contre le Japon. Les Japonais étaient déjà vaincus et prêts à se rendre* », 5 octobre 1945 ;
- Le président Truman au Congrès des États-Unis : « Cette bombe n'a pas permis de gagner la guerre, mais elle l'a certainement raccourcie », 3 octobre 1945.

LE RISQUE D'EMPLOI DES ARMES NUCLEAIRES est plus grand que jamais. [L'horloge de l'apocalypse nucléaire](#) a été réglée le 25 janvier 2023 sur 90 secondes avant minuit ! Cette horloge est la réalité cachée de la dissuasion nucléaire. Elle doit être lue comme une métaphore de la proximité de l'humanité avec son propre anéantissement. Toute usage volontaire, par inadvertance ou par erreur d'arme nucléaire entraînerait des effets humanitaires et environnementaux que l'homme n'a encore jamais connus et des difficultés insurmontables pour réaliser une action humanitaire. Comme le soulignent [la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge](#) « *les capacités d'assistance adéquates feraient défaut au niveau national comme international. Qui donc pourra venir en aide aux victimes ? Nous sommes aujourd'hui incapables de répondre à cette question. La seule ligne de conduite responsable est donc la prévention* ». Les conséquences de ces explosions ne connaîtront pas de frontières !

Cet emploi peut se produire à tout moment avec 3 844 armes nucléaires (sur un arsenal mondial de 12 512, chiffre du SIPRI, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm) en état d'alerte opérationnelle élevée, c'est-à-dire des armes prêtes à l'emploi par les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni et la France. Ces armes sont dirigées et destinées à détruire des villes avec leur population civile, allant ainsi à l'encontre des principes clés du droit international humanitaire. Tous les dirigeants des États (démocratiques ou autoritaires) nucléaires ont intégré

que pour rendre crédible leur politique de dissuasion, ils acceptent de viser et de potentiellement détruire des cibles civiles.

- Nous avons échappé à de maintes reprises par le passé à l'emploi d'armes nucléaires (par exemple) : Octobre 1962, crise de Cuba ; 25 Septembre 1983, accident de Serpukhov-15 ; Novembre 1983, Able Archer incident entre les États-Unis (OTAN) et l'URSS ; 25 janvier 1993, incident de la fusée norvégienne ; mai/juin 1999, crise du Kargil entre l'Inde et le Pakistan. Pendant combien de temps aurons-nous encore de la chance ?

LA FRANCE. Sur ses 290 ogives nucléaires, 280 sont déployées c'est-à-dire placées sur des missiles ou situées sur des bases avec des forces opérationnelles. La France est dans une posture unique, car c'est 93,33 % de son arsenal (à peine 30% pour les États-Unis et la Russie) qui est donc maintenue en état d'alerte opérationnelle élevée ! Ce niveau d'état d'alerte pose la question de la réalité d'une force de dissuasion qui ne s'entend, selon le langage diplomatique, « *que dans le cadre d'une stratégie défensive* » !

La nouvelle loi de programmation militaire (LPM), votée le 13 juillet 2023, va consacrer [un minimum de 53,69 milliards €](#) de l'enveloppe globale (413,3 Mds €) budgétisée, sur la période 2024-2030, pour les forces armées. Cette dépense s'inscrit dans un vaste programme, débuté en 2014, de modernisation (fin vers 2035) et de renouvellement (fin vers 2050) complet des porteurs (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, *Rafale*), des missiles balistiques (M51) et de croisière (ASMP-A) et des ogives nucléaires ; démontrant la volonté de l'État français de pérenniser sa possession d'armes nucléaires.

La posture de dissuasion française, au lendemain des premières déclarations [de menaces nucléaires de V. Poutine de mars 2022](#), a changé pour la première fois depuis plus de 40 ans en déployant 3 de ces 4 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). Cette mobilisation inédite et soudaine peut se traduire comme :

- Une acceptation de la réalité de l'augmentation du risque nucléaire, avec une possibilité, qui ne peut être totalement exclue, d'une utilisation d'une arme nucléaire russe sur le territoire national ;
- La volonté de montrer la capacité nucléaire de la France et son aptitude à mettre en œuvre ses forces de dissuasion si nécessaire.

LA SOLUTION ? ICAN ne prétend pas que de réaliser et d'avancer vers un monde sans armes nucléaires est une voie facile. Non, ce chemin est long et complexe. Mais ne rien faire ou faire croire que l'on souhaite le désarmement nucléaire tout en modernisant et en renouvelant les arsenaux - à l'image des puissances nucléaires - est une voie certaine pour assurer l'usage de ces armes de destruction massive. Après presque une décennie de travaux à l'ONU (2010-2017), [le Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires](#) (TIAN) a été adopté par une écrasante majorité d'États le 7 juillet 2017. Le TIAN est entré en vigueur le 22 janvier 2021 mettant ainsi les armes nucléaires hors la loi. Ce traité qui a été signé par 92 États et qui dispose de 68 États parties (dont d'anciennes puissances nucléaires comme l'Afrique du sud, le Kazakhstan), était l'étape nécessaire pour assurer la mise en œuvre d'un processus complet de désarmement nucléaire.

- Ce traité assure [la mise en œuvre de l'article 6](#) du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), renforce la lutte contre la prolifération nucléaire et engage la mise en action du désarmement nucléaire ;
- Si ce traité n'était pas efficace à travers ses interdictions, obligations et plan d'action, alors les puissances nucléaires (États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni) ne dénonceraient pas cette nouvelle norme juridique internationale ;

LA FRANCE DOIT AGIR : [56 parlementaires en 2022](#), puis [60 en 2023](#) ont adressé une tribune demandant au président Macron à ce que la France ne laisse pas encore vide son siège de l'ONU, en annonçant sa participation au titre d'État observateur à la seconde réunion du TIAN qui se réunira en novembre 2023, au siège des Nations unies.

Cette participation logique d'un État dit « responsable » s'inscrit dans :

- Les paroles du président Macron, prononcées lors du discours sur la Revue Nationale Stratégique (9 novembre 2022) : « *La France est une puissance qui assume ses responsabilités et contribue, en partenaire fiable et solidaire, à la préservation du multilatéralisme et du droit international* » ;
- Le respect de la Loi de programmation militaire, adoptée le 13 juillet 2023, car il est mentionné que la politique de dissuasion est réalisée dans « *le respect des obligations que la France s'est données en ratifiant le traité sur la non-prolifération (TNP) des armes nucléaires* ». Le TNP, ratifié en 1992 par la France, comporte l'obligation d'agir de bonne foi en faveur du désarmement nucléaire (article 6).

ICAN, LA CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR ABOLIR LES ARMES NUCLEAIRES est née en 2007 avec l'objectif de faire prendre conscience au monde la menace permanente créée par les armes nucléaires et les conséquences humanitaires, sanitaires, environnementales et économiques possibles en cas de détonation. ICAN (siège international à Genève et à Lyon pour ICAN France) est constituée de plus de 700 ONG dans 110 États à travers le monde et a reçu le prix Nobel de la Paix en 2017 pour le « *travail réalisé depuis 2007 pour l'élaboration du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet 2017, à l'Assemblée générale de l'ONU, et pour avoir attiré à nouveau l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraîneraient l'utilisation intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires.* »

POUR ALLER PLUS LOIN :

- « *La France au Sommet du G7 : Quelle démocratie à l'ombre d'Hiroshima ?* », note d'information ICANFR n°4, [mai 2023](#)
- « *Une année de menaces de guerre nucléaire* », note d'information ICANFR n°3, [février 2023](#)
- « *Le statut d'État observateur à la première réunion des États parties au Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires* », note d'information ICANFR n°2, [mars 2022](#)
- « *Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires* », note de la Fondation de l'Écologie Politique, [2019](#)